

RAPPORT N°6 : TOURISME – ÉLECTION DE REPRÉSENTANTS A DES ORGANISMES TOURISTIQUES

Vu les statuts des associations ou sociétés mentionnés ci-dessous et/ou les conventions existantes, il appartient au conseil de désigner des représentants de ces structures.

M. le Président rappelle les objets des organismes et le rôle des représentants.

- AG des actionnaires de la SEM de Prabouré (1 représentant) ;
 - o Rôle du représentant : Gestion de la station alpine et nordique de Prabouré / Crêtes du Forez ; gestion du parc d'activités de Prabouré. Le représentant de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez représente l'actionnaire principal à la SEM (1 réunion par an). L'assemblée générale ordinaire valide notamment les rapports du conseil d'administration ; les comptes annuels.
- Groupe de commandes pour le projet VTT « Destination grand air » (2 représentants)
 - o Suivi du projet « Destination grand air », le plus grand espace VTT de France, en lien avec les autres collectivités (Thiers, Vichy, Roanne...). Les deux représentants de la Communauté de communes seront chargés, dans un premier temps, du suivi d'une étude (4 à 5 réunions par an) puis du suivi des actions en découlant sur l'espace VTT d'Ambert Livradois Forez.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de désigner les représentants aux organismes présentés ci-dessus :

AG des actionnaires SEM de Prabouré (1 représentant)	
Groupe de commandes pour le projet VTT « Destination grand air » (2 représentants)	

- de charger M. le Président de prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.